

Protection mondiale des animaux de ferme

8 ter en Chandellerue - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1

Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82

Email : courrier@pmaf.org

Site Internet : www.pmaf.org

CCP : 1 508 71 Z Nantes



Compassion In World
Farming France

Réf : AWR/J/004

Monsieur Jean-Paul BRAYER
Président de France Quick
Le Rostand - Paris-Nord 2
22, avenue de Nations -
Villepinte
95949 ROISSY-CHARLES-DE-
GAULLE CEDEX

Metz, le 23 décembre 2009

Monsieur le Président,

Nous avons été informés de la présence, dans huit restaurants Quick en France, de viande exclusivement Halal. Les animaux ont alors été abattus sans étourdissement préalable (dérogation à l'étourdissement obligatoire préalable à la saignée selon la directive européenne 93/119/CE en vigueur). Cette pratique pose de sérieux problèmes de bien-être animal puisque « pendant la période où l'animal égorgé est encore conscient, de sérieux problèmes de bien-être sont susceptibles de se produire puisque l'animal peut ressentir de l'anxiété, de la douleur, du stress et d'autres souffrances » (1).

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) est fermement opposée à la dérogation qui permet à un animal d'être égorgé sans étourdissement. Par ailleurs, nous regrettons que de la viande d'animaux abattus sans étourdissement puisse être commercialisée sans qu'un étiquetage indique clairement que ce mode d'abattage ait été pratiqué (une petite étiquette sur la porte du magasin ne nous semble pas être un étiquetage pertinent).

De plus, il est très choquant qu'une enseigne nationale de restauration envisage de servir exclusivement de la viande Halal dans l'ensemble de ses restaurants et pour l'ensemble de ses clients, quelque soit leur confession religieuse. Est-il nécessaire de vous rappeler que la France est un pays à forte tradition laïque et que la dérogation à l'obligation d'étourdissement n'a été accordée que pour répondre aux attentes des populations juives et musulmanes ? Il serait tout à fait inacceptable que cette dérogation à l'étourdissement soit généralisée du fait d'initiatives comparables à la vôtre.

La vente de viande exclusivement Halal dans vos restaurants favorise la pratique de l'abattage sans étourdissement qui, si elle n'est pas proscrite, ne doit se limiter qu'aux consommateurs appartenant aux croyances religieuses en question. Or, il ne nous apparaît pas que les clients de vos restaurants soient informés de ce qu'implique le type d'abattage utilisé pour vos viandes.

Aussi, nous vous serions reconnaissants si vous pouviez au plus vite cesser de servir exclusivement de la viande Halal dans vos restaurants, dès lors qu'elle provient d'animaux non étourdis préalablement. Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer des mesures que vous entendez prendre en ce sens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de nos salutations distinguées.



Ghislain Zuccolo
Directeur

(1) European Food Safety Authority. 2004. Opinion of the Scientific Panel on Animal Health and Welfare on a request from the Commission related to welfare aspects of the main systems of stunning and killing the main commercial species of animals (Question N° EFSA-Q-2003-093). The EFSA Journal. 45 : 1-29).



FRANCE QUICK S.A.S.
Le Rostand - Paris Nord 2
22 avenue des Nations - Villepinte
95949 ROISSY CHARLES de GAULLE CEDEX
Tél. : 01 49 89 61 61
Fax : 01 49 89 63 63

RCS BOBIGNY B 950 026 914
N° TVA CE : FR 79 950 026 914
APE 553B
S.A.S. au capital de 92 225 000 euros



Monsieur Ghislain Zuccolo
Directeur
Protection Mondiale des animaux de
ferme
8 ter en Chandellerue
BP 80242
57006 Metz Cedex 1

Villepinte, le 22 janvier 2010

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 23 décembre dernier m'est bien parvenu et je souhaite y apporter les précisions suivantes.

Quick teste actuellement dans huit restaurants une offre de produits à base de viande halal. Ce test va durer plusieurs mois et, à son issue, il sera décidé de maintenir ou pas la proposition de cette offre spécifique dans certains de nos restaurants. Il n'est donc pas question de servir exclusivement de la viande halal dans l'ensemble de nos restaurants et pour l'ensemble de nos clients, comme vous le mentionnez.

Dans le cadre de ce test, nous prenons l'engagement vis-à-vis de nos clients, dans les huit restaurants concernés, de proposer des produits fabriqués avec une viande de qualité, certifiée halal par des organismes agréés.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma parfaite considération.

Jacques-Edouard Charret
Président